

**COMMUNE DE CHÂTONNAYE**Assemblée communale du 11 décembre 2018

Salle A Nucalis à 20h00

---

M. Bernard Sansonnens salue les 32 personnes présentes (majorité absolue à 17 voix) et fait un résumé des événements de l'année 2018 qui a été marquée sur le plan météorologique par une longue période de sécheresse, voyant passer le débit de nos sources de Macconnens de 300 l /minute à quelque 180 l/min. Le Conseil communal s'est penché sur plusieurs dossiers dont ;

- La finalisation du PAL avec la mise à l'enquête des dernières modifications. Ce document sera notre « Bible » de l'aménagement durant les 15 prochaines années.
- Le PAD-Pré Terrapon poursuit son processus d'élaboration. Le dossier est actuellement à l'enquête préalable.
- Les travaux importants de canalisation et de rétention du ruisseau du Bret sont en voie d'achèvement. La configuration particulière des lieux a révélé des travaux imprévus qui vous seront expliqués dans les divers.
- Les résultats des investigations techniques de l'ancienne décharge du Caramoulet n'ont pas révélé de dépassement sévère de métaux lourds. On attend maintenant le rapport final des analyses en cours pour connaître une éventuelle suite à donner à ce dossier.
- L'arrêté du Tribunal fédéral concernant la gratuité de l'école a suscité un vaste débat souvent contradictoire et dont la réponse finale sera donnée par le Grand Conseil. Néanmoins, nous devons modifier notre règlement scolaire afin d'avoir les bases adaptées à la situation transitoire actuelle.
- Le dossier du CAD / Chauffage à distance suit son cours. Les premières conclusions du sondage effectué auprès de la population nous ont été données lors d'une séance de mercredi dernier. Un point d'information est prévu à ce sujet dans les divers.
- L'élaboration du budget démontre que l'état se resserre inexorablement sur l'autonomie de nos finances avec la montée des charges liées se chiffrant en l'occurrence à quelque fr. 100'000.- supplémentaires. Cela concerne entre autres les coûts des EMS, du CO, ainsi que les frais des transports scolaires.

Cette assemblée a été convoquée par avis tous ménages, affichage au pilier public, sur le site *chatonnaye.ch* et par annonce dans la Feuille officielle No 48 du 30 novembre 2018. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Bernard Sansonnens, syndic

M. Jean-Paul Rey, vice-syndic

Mme Sandrine Goumaz, MM Jacques Maradan et Joël Python, conseillers communaux

Mme Sabrina Papaux, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

**Tractanda :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2018

2. Budgets 2019

2.1 budget de fonctionnement ; préavis de la commission financière ; approbation

2.2 budget des investissements ; préavis de la commission financière et approbation pour les objets suivants :

a) achat d'un silo à sel en partenariat avec la commune de Villarzel

b) achat d'un véhicule pour le feu en partenariat avec le CSPI Glâne-Nord

3. Règlement scolaire : modification

4. Divers

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : Mme Chantal Ducry et M. Vincent Goumaz.

Il déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

### 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2018

Le procès-verbal de l'assemblée du 29 mai 2018 a paru dans le bulletin communal et sur le site *chatonnaye.ch*. Il n'est pas lu.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

**Le procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2018 est approuvé à 31 OUI et 1 abstention.**

### 2. Budgets 2019

#### 2.1 budget de fonctionnement ; préavis de la commission financière

Mme Sandrine Goumaz, responsable des finances, présente les budgets et commente les chiffres.

	Charges	Revenus
0. Administration	265'890.00	36'823.00
1. Ordre public	53'895.85	32'300.00
2. Enseignement et formation	1'057'463.30	118'541.00
3. Culte, culture et loisirs	49'442.80	1'000.00
4. Santé	349'546.25	4'000.00
5. Affaires sociales	351'455.55	11'000.00
6. Transports et communications	117'525.00	3'695.00
7. Protection et aménagement du territoire	514'952.00	487'506.40
8. Economie	2'750.00	2'450.00
9. Finances et impôts	438'578.50	2'484'650.40
Total	3'201'499.80	3'181'965.80
Excédent	19'534.00	

Commentaires :

**Administration** : les chiffres sont similaires à 2018 excepté dans le compte « remboursement de tiers et d'assurances, on trouve un écart de + fr. 2'500.- dû à la refacturation des frais d'administration pour l'AES et la déchetterie.

#### **Ordre public** :

La participation aux frais de tutelle est augmentée de fr. 3'512.25. Suite à la nouvelle situation de Siviriez, revenue à la « normale », les charges liées glânoises ont augmenté de 0,5%. Le taux de participation pour Châtonnaye s'élève désormais à 3,25%

CSPI : achat d'une jeep = fr. 9'000.- sont reportés dans les investissements.

Nouveau compte : frais d'intervention : fr. 200.-

Protection de la population : achat d'un défibrillateur fr. 3'000.-. Cet achat a été proposé par le RSG qui a regroupé les commandes des communes, ce qui a fait baisser le prix de l'appareil.

#### **Enseignement et formation** :

Cycle scolaire obligatoire : pour les transports scolaires qui ont été mis entièrement à la charge des communes, l'augmentation des charges se monte à fr. 26'000.-. Par contre, la participation aux dépenses cantonales de l'école primaire est diminuée de fr. 10'102.75 à cause de la suppression des frais de transports.

CO de la Glâne : une forte augmentation de fr. 71'677.95 pour les frais de transports et les activités scolaires prises en charge par les communes suite à un arrêté fédéral.

Le compte Amortissement du Bicubic est regroupé dans les comptes du CO de la Glâne.

AES : compte salaire augmenté de fr. 4'000.- pour l'ouverture du mercredi.

Il n'y a plus qu'une personne en formation : - fr. 3'000.-.

Achat d'un ordinateur : fr. 2'500.-

Participation des parents augmentée de fr. 17'000.- car il y a une bonne fréquentation.

Pour les écoles spécialisées on retrouve les augmentations des charges liées cantonales et glânoises.

**Culte, culture et loisirs** : comptes stables

**Santé** :

Hôpitaux : on retrouve les augmentations des charges liées glânoises.

Homes : on retrouve les augmentations des charges liées cantonales pour les soins spéciaux.

Le home de Vuisternens accueille maintenant plus de résidents donc augmentation de la participation des communes.

Soins à domicile : les assurances maladie ne veulent plus rembourser le matériel de soin tels que bandages, pansements. Ces frais sont donc mis à charge des communes, soit une augmentation de fr. 15'345.35 seulement pour notre commune.

**Affaires sociales** :

Protection de la jeunesse :

Notre participation au déficit de l'AES baisse fr. 6'179.50 et celle du pot commun de l'ABMG (petite enfance) de fr. 8'299.50 grâce à une gestion rigoureuse. Ce compte dépend des placements et des revenus des parents.

Participation aux institutions spécialisées : charge liée cantonale

Assistance : Diminution des frais d'assistance par rapport à 2018 calculés sur une charge totale de 2'100'000.- alors que pour 2018, il s'agissait de 2'300'000.-

**Transports et communication**

Achat d'un radar pédagogique en collaboration avec Villarzel : fr. 5'000.-.

Achat de sel pour le silo fr. 4'800.- dont fr. 1'600.- seront refacturés à Villarzel.

Trafic régional : + fr. 3'066.- charges liées cantonales.

**Protection et aménagement de l'environnement** :

Approvisionnement eau : temps travail augmenté + fr. 2'500.-.

Entretien du réseau : curage + marge en cas de fuite + fr. 5'000.-.

TVA : + fr. 1'500.-.

**STEP** :

Participation à la STEP Moyenne-Broye : + fr. 11'788.-.

M. Jean-Paul Rey, en charge du dossier, rappelle qu'un budget de fr. 3'000.-/année avait été approuvé pour les études. Les travaux avancent bien. La commission technique a organisé une séance d'information le 28 novembre dernier. La commission juridique n'est pas prête avec les statuts (42 communes dont 90% sont vaudoises) qui devraient être soumis à approbation à fin 2019. D'ici là, les travaux à faire ne peuvent pas attendre. Un total de fr. 500'000.- est nécessaire pour diverses études à réaliser par des spécialistes. L'avantage de ne pas attendre est que si la STEP démarre en 2025, une économie de fr. 500'000.- sera réalisée.

Déchetterie :

Augmentation des heures d'ouverture : compte salaires augmenté de fr. 5'000.-.

Energie : nouveau compte : frais dédommagement pour étude du CAD.

Aménagement du territoire : La révision du PAL arrive à son terme. Diminution des honoraires d'urbaniste de fr. 4'000.-.

Economie : : comptes stables.

Finances :

Tous les impôts ont été budgétisés selon les recommandations du SCC. L'estimation a été prudente pour les impôts sur les mutations.

Les montants touchés de la péréquation financière ont été diminués.

Intérêts des dettes : baisse de fr. fr. 4'500.- car il n'y a pas de nouvel investissement.

Amortissement eau terminé.

Immeubles :

Halle : achat de chaises fr. 4'000.-.

Stand de tir : nouveau compte – dédommagements : fr. 50.-.

Loyer pot commun augmenté de fr. 5'000.- en fonction du nombre d'élèves de Tornay.

Résultat : excédent de charges de fr. 19'534.00 soit 0,6% du budget 2019.

Statistiques :

- l'enseignement représente le 45,4% du budget suivi de la santé avec 16,7% et du social avec 16,5%.

- les charges liées cantonales représentent le 44,1% de nos charges, puis le district avec 29,8% et les charges intercommunales 7,2%

L'autonomie communale a baissé à 19,5%.

Au niveau de la planification financière, avec le résultat des comptes 2017, Mme Goumaz annonce que le Conseil pourra repousser l'échéance de l'augmentation d'une année avec une bonne gestion des comptes.

Questions

Il n'y a pas de question.

Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, annonce que celle-ci s'est réunie le 19 novembre dernier pour examiner le budget de fonctionnement en présence de Mmes Goumaz et Papaux et des conseillers communaux. Le budget est bien calculé et reflète une gestion rigoureuse du ménage communal. Nous constatons que le budget 2019 est quasiment équilibré et ne présente qu'un léger déficit de Fr. Fr. 19'534.- qui correspond à environ 0.6%

M. Glauser ainsi que la commission financière préavisent favorablement ce budget 2019.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic passe au vote. **Le budget de fonctionnement 2019 est approuvé à l'unanimité.**

## 2.2 budget des investissements

### a) achat d'un silo à sel en partenariat avec la commune de Villarzel

M. Joël Python, responsable du personnel technique, explique qu'aujourd'hui nous achetons le sel en sac. Le nouveau semoir est plus haut. Le silo permettra de faciliter le chargement. L'achat, l'entretien et l'utilisation se feront en collaboration avec Villarzel.

Prix : fr. 45'000.- dont la moitié est prise en charge par Villarzel.

Il y aura quelques travaux de génie civil pour fixer le silo à la déchetterie. Il est muni d'une goulotte chauffante qui permet d'acheter du sel plus sec. Il sera également possible de regrouper l'achat du sel avec Romont ce qui diminue le prix à fr. 135.-/tne contre fr. 200.-/tne actuellement. Nous facturerons le sel à Villarzel au pro rata de l'utilisation.

Il n'y a pas de question.

### Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser résume l'investissement de Fr. 45'000.- financé par le ménage communal, dont la moitié sera prise en charge et remboursée par la commune de Villarzel.

Cet investissement est donc supportable et la commission financière y émet un avis favorable.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote.

**L'achat d'un silo à sel en partenariat avec la commune de Villarzel pour un montant total de fr. 45'000.- à la charge de Châtonnaye est approuvé à l'unanimité.**

### b) achat d'un véhicule pour le feu en partenariat avec le CSPI Glâne-Nord

M. le Syndic, responsable de l'ordre public explique que l'ancien véhicule « Mowag » n'est plus autorisé à circuler – expertise refusée – ce qui nécessite son remplacement. Actuellement, avant l'achat projeté, un véhicule est prêté temporairement par l'ECAB.

Les 4 communes du CSPI ont mis cette acquisition – Fr. 60'000.- - à l'ordre du jour de leurs assemblées respectives. Le financement est assuré par le ménage communal et les subventions de l'ECAB.

### Préavis de la commission financière

M. Fritz Glauser présente l'investissement de fr. 60'000.- dont fr. 18'000.- seront à la charge de la commune de Châtonnaye répartis entre le ménage communal et les subventions de l'ECAB.

La commission financière émet également un préavis favorable à cet investissement.

Monsieur Glauser adresse ses vives félicitations et remerciements au Conseil communal et à la caissière pour leur excellent travail.

Il n'y a pas de question. Monsieur le Syndic procède au vote.

**L'achat d'un véhicule pour le feu en partenariat avec le CSPI Glâne-Nord pour un montant de fr. 18'000.- à la charge de Châtonnaye est accepté à l'unanimité.**

## 3. Règlement scolaire : modification

M. Jacques Maradan, conseiller en charge de l'enseignement, rappelle le contenu de l'Arrêté fédéral qui décrétait la gratuité du matériel et des activités scolaires. Alors qu'il y a une année, un nouveau règlement scolaire répondant à la nouvelle loi scolaire avait été approuvé, ce dernier ne répond aujourd'hui plus aux nouvelles exigences. Plus précisément l'art. 5. M. Maradan lit l'ancien puis le nouvel article.

Il explique que le Grand Conseil n'a pas encore trouvé de solution. L'association des communes fribourgeoises demande que tout ce qui est scolaire soit pris en charge par l'Etat et les activités extrascolaires par les communes.

A ce jour, la commune ne peut que facturer les repas, soit fr. 16.-/jour, pour le camp de ski de janvier 2019. Si elle veut pouvoir le faire, il faut modifier cet article. En attendant un règlement définitif qui sera à nouveau soumis à l'approbation de l'Assemblée communale.

Il n'y a pas de question. M le Syndic passe au vote : **la modification de l'art. 5 du règlement scolaire est approuvée à l'unanimité.**

#### 4. Divers

##### - Ruisseau du Bret :

M. Jean-Paul Rey, en charge du dossier, montre des photos du chantier qui est imposant. Il rappelle qu'en mai 2017, l'Assemblée a voté un crédit pour des travaux prévus en 2017. L'obtention du permis a perduré et nous ne l'avons reçu qu'au printemps 2018. L'entreprise n'était plus disponible à ce moment. Le projet a ainsi pris 1 année de retard.

Le chantier est surveillé de près par le service des lacs et cours d'eau et des décisions doivent être prises au fur et à mesure. De mauvaises surprises sont apparues. Le coût de l'ouvrage est estimé à fr. 445'000.- alors que le crédit voté est de fr. 285'000.- pour les travaux et fr. 35'000.- pour l'étude, soit un dépassement de fr. 125'000.-, justifié par l'aménagement d'un talus en terre et béton armé, le renforcement des semelles, les honoraires d'ingénieur etc...

Dès que le Conseil communal a appris cette nouvelle, il en a informé la commission financière.

Entretemps, nous avons reçu les chiffres définitifs des subventions. La part communale pour l'aménagement du cours est déterminée à 69% et 31% pour la rétention. Nous recevons des subventions du canton et de la Confédération ainsi qu'une participation du Service des Ponts&Chaussées.

##### Financement

Aménagement du ruisseau du Bret (69%)	Fr. 307'050.-
Montant des subventions (80%)	Fr. 245'210.-
A charge de la commune	Fr. 61'840.-
Bassin de laminage / rétention (31%)	Fr. 137'950.-
Subvention du SPC (14%)	Fr. 19'313.-
A charge de la commune (prélèvement réserve)	Fr. 118'637.-
Total à charge de la commune	Fr. 180'477.-

Le Conseil aurait voulu l'ajouter à l'ordre du jour mais il était trop tard. Ce crédit supplémentaire sera validé lors de la prochaine assemblée.

M. Glauser explique que la commission financière n'aurait pas reçu le dossier dans les délais légaux. Par contre, elle a été informée de la situation. Elle a examiné les chiffres et confirme que cette charge supplémentaire peut être supportée car l'augmentation n'est pas trop importante. En outre, cela n'a pas de sens de stopper le chantier pour cette raison.

Mme Joëlle Plancherel demande à quoi ça sert de payer une étude fr. 35'000.- pour se retrouver avec de pareilles surprises.

M. Rey explique qu'il y a 2 ans de travaux et que le site est très particulier. En effet, normalement, on ne fait pas de rétention dans un ruisseau. Selon le PGEE, la commune doit faire de la rétention de ce

qui est bâti et il y a un délai à tenir. En outre, il y a des clauses pour l'étude. Si on veut plus de détails, on paie aussi plus cher.

M. Glauser pense qu'il est normal d'établir des budgets au plus juste.

M. Roland Rey demande si le montant de fr. 445'000.- est vraiment définitif.

M. Rey dit qu'il y a toujours un risque mais les  $\frac{3}{4}$  des travaux sont réalisés. Ce montant est un plafond qui a été calculé largement.

M. Roland Rey pense que ce ravin aurait besoin d'être nettoyé, arbres cassés etc...

M. Jean-Paul Rey explique que cet endroit fait partie des forêts de protection, la corporation doit s'en occuper. Ce tronçon est prévu d'être nettoyé ces prochaines années.

- chauffage à distance (CAD) :

M. Joël Python fait le point de la situation et montre un plan du projet. Le but du Conseil et des bureaux EBL et RWB est que le prix soit plafonné à 18,5ct le kWh chez le client.

1<sup>er</sup> secteur Centre village : le CAD a été imposé au PAD Pré Terrapon. Les gros clients sont les bâtiments communaux, les immeubles et les serres Gfeller à Sédeilles. S'il y a une trop grande distance, cela coûte trop cher d'amener le CAD.

L'installation est prévue sur la parcelle de la déchetterie. Il y aura 2 brûleurs et 1 centrale à mazout. Sur Fribourg, on peut toucher des subventions sur un tel projet mais pas sur VD. Le terrain sera mis à disposition avec un droit de superficie sur 50 ans. Les heures de travail du Conseil communal et de l'administration seront portées en déduction des taxes de raccordement des bâtiments communaux. Le maintien en état du chauffage de l'école des filles sera également remboursé par le biais des taxes. Le bureau d'étude continue son travail de prospection auprès des propriétaires. Dès qu'il aura atteint le 50% du potentiel, les travaux pourront démarrer.

Mme Claudine Le Borgne demande si l'assainissement de la route est compris dans le projet.

M. Python dit que c'est planifié pour septembre 2019.

M. Dominique Gillon s'inquiète de l'approvisionnement en copeaux. Y a-t-il eu des discussions avec la corporation forestière ?

M. Python dit que ce projet a un but écologique. Seul du bois suisse sera utilisé.

M. Rey confirme qu'il n'y a pas de souci à se faire car dans la région il y a du potentiel dans nos forêts.

M. Roland Rey demande si le Conseil a visité de telles installations.

Oui, à Broc et Granges-Marnand. La technique du Groupe E est la même mais la préférence a été donnée à une coopérative. Le système est très propre : environ 80% des émanations sont des vapeurs d'eau qui sortent des cheminées sinon il y a des filtres pour les particules fines.

M. Guillaume Esseiva demande un comparatif des coûts pour une utilisation de 5'000l. de mazout. Sinon, quels sont les avantages ?

M. Python confirme que le CAD coûte 15-20% plus cher actuellement. Les taxes sur les énergies fossiles vont en augmentant. On évite aussi les frais de ramonage, de révision de citerne, on libère un local. La seule augmentation possible pourrait être due au cours du bois.

Si les gens ne sont pas intéressés, le projet est abandonné. Décision probablement en mars.

M. Bruno Mauron demande si d'autres zones peuvent être intéressées.

Si on tire une conduite pour 2-3 maisons, on fait augmenter le prix du kWh pour tout le monde.

Camp de ski 2019 à La Lenk :

M le Syndic annonce qu'en 2019 aura lieu le 40<sup>ème</sup> camp de ski de notre cercle scolaire. En effet, celui-ci se déroulera à la Lenk du 21 au 25 janvier 2019 et aura la particularité de porter le matricule de 40e camp, en se rappelant que le 1er avait été organisé en février 1979 à Rathvel. Rappeler aussi que la commune soutient à hauteur de fr. 160.- par élève, le solde – sur environ Fr. 300.- - étant assuré par le CADS, J+S et les parents.

Une longue histoire de 40 ans ... qui doit être que le début de la suite.

M. Sansonnens lit un extrait du document adressé aux parents en 1979 et raconte quelques anecdotes. C'est la dynamique du camp qui permet de continuer.

Mme Marie-France Jonin-Sansonnens relève que MM Sansonnens et Spirtig n'ont pas loupé un seul camp depuis le début. Ils en sont félicités.

- Boîte à livres

M. le Syndic rappelle que la cabine téléphonique est désaffectée, vide et à disposition de la commune. A l'initiative de Mmes Geneviève Leutwiler, Catherine Rouiller et Véronique Maradan, elle va être aménagée en boîte à livres dont le but est l'échange de livres gratuits. Elle sera ouverte 24/24h.

Questions

Mme Le Borgne demande si, avec l'ouverture de la ligne de bus en direction de Villarimboud, il est prévu d'aménager un arrêt sur le haut du village.

M. le Syndic dit qu'une demande a déjà été faite dans ce sens. Pour l'instant, on doit prendre le bus au village.

M. Olivier Conus remercie le Conseil communal pour les magnifiques conditions d'enseignement. L'enseignement coûte cher mais il dit avoir la chance de pratiquer le métier avec le soutien des communes. Un grand merci également pour le soutien au camp de ski. Il est reconnaissant de ce soutien humain et financier.

Avant de conclure, M le Syndic remercie l'équipe Fri-Time qui organise des activités pour les enfants et adolescents du cercle scolaire ; les membres du Trait d'union qui organise les fenêtres de l'Avent, les responsables qui gèrent le groupe des aînés. M. Meinrad Débieux a offert les fr. 500.- de cadeau communal pour ses 90 ans au groupe des aînés. Enfin, il remercie ses collègues du Conseil, le personnel du secrétariat, les employés communaux. Il assure que l'entente est bonne au sein de la commune.

Il annonce que Châtonnaye organisera le 1<sup>er</sup> Août 2019 avec, comme invitée d'honneur, Mlle Mathilde Gremaud, vice-championne olympique de ski free-style.

Il souhaite de belles fêtes et ses meilleurs vœux pour 2019 à tout le monde.

Il n'y a plus de question. L'assemblée se termine à 21h30 et est invitée à prendre le verre de l'amitié à l'auberge communale.

M. Jean-Paul Rey remercie M. le Syndic pour son important travail.

La secrétaire communale :

Marie-Claude Seydoux

Le Syndic :

Bernard Sansonnens